

Barème des cotisations MGEFI

applicables en 2011

PRÉMUO CAPITAL AVANTAGE

MI-10

Pour les adhérents de la MGEFI, les montants de cotisations au titre du contrat MI-10 sont fixés comme suit pour l'année 2011.

Garantie A

Age atteint par l'assuré	Cotisation annuelle pour une tranche de 10% de l'assiette de cotisation annuelle
- de 36 ans	0,011 %
36 à 40 ans	0,017 %
41 à 45 ans	0,027 %
46 à 50 ans	0,041 %
51 à 55 ans	0,058 %
56 à 60 ans	0,080 %
61 à 65 ans	0,116 %

Garanties C et C'

Age de l'assuré à la date de la demande d'adhésion	Cotisation annuelle pour une tranche de 10% de l'assiette de cotisation annuelle
- de 36 ans	0,027 %
36 à 40 ans	0,029 %
41 à 45 ans	0,035 %
46 à 50 ans	0,041 %
51 à 55 ans	0,055 %
56 à 60 ans	0,086 %
61 à 65 ans	0,128 %



Société anonyme, au capital de 53 153 000 euros, régie par le code des Assurances, RCS 507 648 053 PARIS

62, RUE JEANNE D'ARC - 75640 PARIS CEDEX 13

Garantie B

Age atteint par l'assuré Cotisation annuelle forfaitaire par enfant à charge

- de 36 ans	10,98 €
36 à 40 ans	16,72 €
41 à 45 ans	27,57 €
46 à 50 ans	42,36 €
51 à 55 ans	58,89 €
56 à 60 ans	81,67 €
61 à 65 ans	118,13 €
66 à 70 ans	183,36 €
+ 70 ans	292,58 €

MFPrévoyance garantit le versement de capitaux décès et/ou éducation aux bénéficiaires en cas de décès dans les conditions définies dans la notice d'information.

A titre indicatif, le montant de la garantie B pour l'exercice 2011 est de 10 288,80 euros.